

QUESTIONNAIRE AFFECTION OCULAIRE

Ce questionnaire permettra au médecin conseil d'avoir les précisions nécessaires pour statuer votre dossier si vous avez indiqué une maladie des yeux (glaucome, acuité visuelle réduite, baisse de l'acuité visuelle, borgne, cécité unilatérale, cécité complète, dégénérescence maculaire, rétinopathie dégénérative, rétinopathie, rétinopathie proliférative, uvéite, décollement de la rétine, kératocône, hypertension oculaire, hypertonie oculaire, kératite, névrite optique).

Après étude, il vous sera indiqué s'il y a exclusion, surprime ou [refus de garantie ITT](#).

Diagnostic de affection oculaire

Affection : Aiguë Chronique

Commentaires :

Date de découverte :

Date de la dernière consultation :

Résultats des examens

Fond d'œil :

Champ visuel :

Angiographie rétinienne :

Autres :

Acuité visuelle avant correction : Œil droit Œil gauche

Acuité visuelle après correction : Œil droit Œil gauche

Tension oculaire : Œil droit Œil gauche

Traitements

Médicamenteux :

Chirurgicaux :

Autres (laser, etc.) :

Invalidité et pronostic

Invalidité : Non Oui (taux : catégorie :)

Affection stabilisée : Non Oui

Aggravation prévisible : Non Oui

Commentaires :

Remarques éventuelles

.....

Taille : Poids :

Tension artérielle : / Date : Traitée : Non Oui

Autres traitements éventuels :

IMPORTANT

Joindre une copie des examens et comptes rendus.

Cachet du médecin : Date : ... / ... / ...

Signature :

Depuis 2012, PHENIX COURTAGE, s'est spécialisé dans la recherche d'assurance emprunteur risque aggravé de santé.

En complément de la convention AERAS, nous pouvons vous aider à améliorer vos conditions d'assurance.

Une maladie déclarée à l'assurance emprunteur peut occasionner des surprimes, des exclusions ou encore des refus de garantie (incapacité, invalidité, IPT, ITT, IPP, MNO, ...).

Si la garantie d'invalidité spécifique AERAS existe, elle ne remplace pas pour autant les garanties obligatoires exigées par la banque.

Une assurance emprunteur est une couverture qui se doit d'être appréhendée de manière globale.

Pour faire appel à nos prestations de courtage :

- Mail : contact@phenix-courtage.fr
- Téléphone : 04 67 64 00 17
- Formulaire de contact site internet

Pour en savoir plus : [assurance emprunteur maladie des yeux](#)